Nations Unies A/AC.198/2004/6

Assemblée générale

Distr. générale
23 février 2004
Français
Original: anglais

Comité de l'information
Vingt-sixième session
26 avril-7 mai 2004

Amélioration de la diffusion des travaux et des décisions de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/126 du 19 décembre 2003, contient une description des activités que mène actuellement le Département de l'information pour diffuser les travaux et décisions de l'Assemblée, ainsi que des recommandations tendant à élaborer une stratégie de communication afin de renforcer cette diffusion.

Le Département de l'information assure actuellement la diffusion quotidienne d'informations relatives aux réunions de l'Assemblée générale et mène des activités de promotion des grandes questions inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation. Cette couverture pourrait être étoffée par une campagne mettant en avant l'importance de l'Assemblée. Au cas où une stratégie officielle de communication serait élaborée, il faudrait régler les questions de la dotation en effectifs, des sites Web et des relations avec les médias. Dans la conclusion du rapport, il est préconisé un resserrement des relations de travail entre le Bureau du Président de l'Assemblée générale et le Département.

04-24935 (F) 150304 180304

I. Introduction

1. Au paragraphe 8 de l'annexe à sa résolution 58/126 du 19 décembre 2003, l'Assemblée générale a décidé que ses travaux et décisions seraient mieux diffusés et qu'il conviendrait d'intensifier et de renforcer le soutien fourni à cette fin par le Département de l'information du Secrétariat. Elle a prié le Secrétaire général de lui présenter un projet en ce sens, dans la limite des ressources disponibles, à la vingt-sixième session du Comité de l'information. Le présent rapport donne suite à cette demande.

2. Il ne fait aucun doute que, d'une manière générale, les travaux et décisions de l'Assemblée générale ne sont guère médiatisés. La couverture médiatique a baissé sensiblement depuis la fin des années 40 et les années 50, au cours desquelles les travaux de l'Assemblée faisaient l'objet de dépêches quotidiennes diffusées par les grands moyens d'information de la planète. Selon les responsables de la presse, les travaux de l'Assemblée générale sont généralement considérés comme des tâches de routine, répétitifs et formels, et ses décisions trouvent difficilement un écho auprès du lecteur, auditeur ou téléspectateur moyen. C'est pourquoi la médiatisation au niveau mondial de l'Assemblée est un pari exigeant.

3. Traditionnellement, c'est l'ouverture de l'Assemblée générale et le débat général qui réunissent de nombreux chefs d'État et de gouvernement, qui attirent le plus l'attention des médias pendant la session annuelle de l'Assemblée. L'ouverture du débat général retient l'attention du monde entier et les médias nationaux ne manquent jamais de faire état de l'intervention des chefs de délégation respectifs. Les sessions extraordinaires de l'Assemblée et autres rencontres de haut niveau intéressent également les médias internationaux. La réunion de haut niveau que l'Assemblée générale a consacrée au VIH/sida en septembre 2003 a trouvé un large écho dans la presse. Cette couverture a été le fruit d'une opération médiatique soigneusement organisée par le Département de l'information en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), et qui comportait la production et la large diffusion d'informations de base placées sous embargo, des contacts préalables avec des auteurs, producteurs et chercheurs de premier plan et des séances d'information destinées aux correspondants. D'autres débats importants de l'Assemblée, en particulier ceux qui concernent des questions controversées comme le clonage ou la Palestine, font aussi l'objet d'une couverture médiatique internationale. Il apparaît que les agences de presse, les grands quotidiens et les chaînes de télévision s'intéressent désormais davantage aux problèmes mondiaux qui préoccupent l'Assemblée. On pourrait cependant compléter cette couverture au moyen d'une campagne médiatique expliquant au monde entier les raisons de l'importance de l'Assemblée. Inscrite dans le cadre d'une stratégie de communication concernant l'Assemblée, cette campagne pourrait contribuer à en faire mieux connaître et apprécier les travaux.

II. Diffusion des travaux et décisions de l'Assemblée générale par le Département de l'information

4. Le Département de l'information mène actuellement de nombreuses activités pour faire connaître les travaux de l'Assemblée générale. Il s'agit des informations quotidiennes relatives aux séances de l'Assemblée ainsi que d'activités de

promotion des grandes questions qui retiennent l'attention de l'Organisation. Ces questions prioritaires sont définies dans la résolution annuelle de l'Assemblée sur les questions relatives à l'information et par la planification stratégique des communications du Département avec les départements organiques qu'il couvre. Bien souvent, ces activités de promotion concernent directement l'ordre du jour de l'Assemblée générale, comme par exemple le financement du développement, le VIH/sida, les petits États insulaires et autres questions qui font l'objet de campagnes spéciales de promotion et de sensibilisation des médias du Département de l'information. Il s'agit notamment de la sensibilisation des médias internationaux, soit directement, soit par l'intermédiaire du réseau de centres d'information des Nations Unies, ainsi que des médias présents au Siège de l'ONU. Des dossiers de presse et autres produits spéciaux imprimés et en ligne sont largement diffusés dans le cadre de ces campagnes. Le Département organise par ailleurs des entretiens avec d'importants journalistes ainsi que des conférences de presse, des séances d'information et autres contacts avec les médias.

5. Ces activités viennent compléter la tâche du porte-parole du Président de l'Assemblée générale, qui est le premier point de contact entre les médias et l'Assemblée. Le porte-parole, qui, selon la tradition, est un fonctionnaire du Département de l'information, est chargé de conseiller le Président de l'Assemblée en matière de communication et d'appliquer une stratégie médiatique. Cela suppose normalement l'organisation de séances d'information quotidiennes à l'intention des correspondants crédités auprès de l'ONU, dans le cadre du point de presse de midi du porte-parole du Secrétaire général, tout en étant prêt à répondre aux questions des médias relatives à tous les aspects des travaux de l'Assemblée, y compris ses grandes commissions, et en accordant des interviews et présentant des exposés. Le porte-parole doit s'employer activement à intéresser les médias aux questions importantes inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée.

6. Les nombreux services d'information du Département – documents, radio, télévision, photographie et sites Web – couvrent en permanence toute la session de l'Assemblée générale. La Section des communiqués de presse assure l'information au sujet de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires. Des communiqués de presse sont publiés en anglais et en français sous forme imprimée et sur l'Internet pour toutes les séances publiques. Les communiqués portent également sur l'information de base préalable aux séances et présentent les points forts des diverses sessions. Les activités de l'Assemblée générale siégeant en séance plénière, y compris le débat général de deux semaines et les travaux des six grandes commissions, sont suivies de manière approfondie dans les deux langues. Les attachés de presse diffusent en outre des notes d'information au sujet des activités de l'Assemblée et de son président, comme annoncé par le porte-parole du Président lors du point de presse quotidien de midi. Afin d'en élargir la diffusion, les communiqués de presse concernant les travaux de l'Assemblée sont diffusés sur l'Internet, dans les deux langues de travail, aux adresses suivantes : <www.un.org/apps/press/latest.asp> (anglais) et <www.un.org/apps/press/latestFrench.asp> (français).

7. Les communiqués de presse concernant l'Assemblée et les documents de l'Assemblée générale sont envoyés par courrier électronique à 83 bureaux extérieurs des Nations Unies, dont les centres d'information, des services d'information et des bureaux des Nations Unies, qui les diffusent au niveau local et les conservent dans leur bibliothèque. Au cours de l'année écoulée, 1 222 documents de l'Assemblée et 413 communiqués de presse de l'Assemblée ont été ainsi diffusés. Pendant les deux

premiers mois de la cinquante-huitième session, le volume de la diffusion électronique a augmenté de 30 % par rapport à la période correspondante précédente.

8. Les services de télévision de l'ONU (UNTV) assurent la couverture télévisuelle des activités du Président, dont ses réunions et conférences de presse, sur la base des demandes des médias. Si les réunions et autres activités du Président sont annoncées au titre de *Media Alert* (voir plus loin), elles sont automatiquement couvertes par UNTV. C'est au bureau du Président qu'il incombe de fournir au Département de l'information les renseignements destinés à l'opération *Media Alert*. La couverture télévisuelle des séances de l'Assemblée générale est assurée automatiquement jusqu'à 17 h 45 (au-delà, le Département doit payer des heures supplémentaires aux équipes de télévision). Le débat général et les autres séances importantes sont couverts intégralement, tout comme les sessions extraordinaires et d'urgence. Tous les documents d'UNTV sont à la disposition de toutes les chaînes intéressées, en direct ou en différé. Chaque jour, y compris pendant la session de l'Assemblée générale et pendant d'autres périodes de pointe, le Département produit des bulletins d'information télévisés qui sont mis gratuitement à la disposition des grandes agences internationales, dont Associated Press Television et Reuters Television. UNTV couvre aussi les débats importants des grandes commissions. Le point de presse quotidien du porte-parole du Président de l'Assemblée est toujours couvert par UNTV et retransmis en direct par le site Web de l'ONU. Le Département produit un programme hebdomadaire d'entretiens télévisés en anglais, *World Chronicle*, qui présente régulièrement des invités et des questions liées aux travaux de l'Assemblée.

9. La Radio des Nations Unies diffuse tous les jours des émissions en direct et en différé à destination de 140 stations de radio dans 75 pays. Ces journaux parlés et émissions d'information touchent quelque 130 millions d'auditeurs dans sept langues différentes. À chaque nouvelle session de l'Assemblée générale, la Radio des Nations Unies couvre largement les différents points de l'ordre du jour, et notamment les réunions extraordinaires, les célébrations et autres activités importantes. Le discours inaugural du nouveau président de l'Assemblée est diffusé sur les ondes de la Radio des Nations Unies pour informer les auditeurs de ce que le Président considère comme les questions prioritaires ainsi que de sa conception de la session. De même, à la fin du mandat du Président, la Radio des Nations Unies présente généralement son évaluation des résultats de la session. Des entretiens avec le Président sont également incorporés à diverses émissions. Pendant les deux semaines que dure le débat général, la Radio des Nations Unies adresse gratuitement aux chaînes de radio nationales des États Membres respectifs des enregistrements des déclarations des chefs d'État et de gouvernement ainsi que des ministres des affaires étrangères de tous les pays les moins avancés. Dans l'ensemble, entre 25 et 35 % du contenu des émissions et programmes en direct de la Radio des Nations Unies sont consacrés à des questions examinées par l'Assemblée générale ou ses grandes commissions pendant la session.

10. Le Département assure la couverture photographique de tous les intervenants dans le débat général et d'autres réunions importantes de l'Assemblée générale, ainsi que des activités du Président. Des photographies à haute résolution sont envoyées au moyen du protocole de transfert de fichiers (FTP) aux médias et autres abonnés et sont également affichés sur le site Web de l'ONU. Au cours du débat

général de 2003, 1 086 photographies à haute résolution ont été téléchargées à partir du serveur FTP par des utilisateurs dans 31 pays différents.

11. Le Centre de documentation des médias, au Siège de l'ONU, distribue des informations relatives à l'Assemblée générale aux journalistes basés à New York, aux membres des délégations et aux fonctionnaires. Le personnel du Département rassemble et diffuse tous les textes disponibles des déclarations des chefs d'État ou de gouvernement ainsi que de ministres prononcées pendant le débat général et au cours des sessions intéressant particulièrement les médias. Les communiqués de presse concernant toutes les séances publiques ainsi que les notices biographiques des présidents des grandes commissions sont également disponibles, de même que les documents de l'Assemblée.

12. Pour faciliter la tâche des médias pendant les périodes de pointe, le Département publie chaque jour une liste détaillée des nombreuses réunions bilatérales. Il donne suite aux innombrables demandes d'aide des journalistes accompagnant les délégations des États Membres. En outre, le Département met en place, pendant la session de l'Assemblée, un bureau de liaison à l'extérieur de la salle de l'Assemblée, au troisième étage, afin d'escorter les journalistes qui ont des entretiens avec des dirigeants ou filment dans la salle. Un centre spécial des médias, équipé d'ordinateurs, d'accès à l'Internet, d'écrans à sonorisation multilingue ainsi que d'accès télévisuel et radiophonique en direct permettant une retransmission immédiate dans le monde entier est installé à l'intention des très nombreux correspondants qui couvrent les débats de l'Assemblée générale. Une aide est fournie aux médias qui souhaitent consacrer des documentaires aux travaux de l'Assemblée. Il est publié chaque jour, dans le cadre de l'opération *Media Alert,* une liste des activités des Nations Unies pouvant être couvertes par les médias – réunions, conférences de presse, manifestations spéciales – ce qui contribue à faire connaître toute l'année les activités de l'Assemblée et de son président.

13. Le Département a créé un nouveau site Web pour accélérer la procédure d'accréditation des médias pour l'Assemblée générale et autres activités : <www.un.org/media/accreditation>.

14. Les travaux de l'Assemblée générale sont largement couverts par le site du Centre de nouvelles ONU, qui est l'un des plus consultés de l'Organisation. C'est ainsi que, pendant les trois premiers mois de la session en cours de l'Assemblée, la version anglaise du site a été consultée en moyenne 4 millions de fois (soit plus de 12 millions d'accès). Des articles provenant du Centre de nouvelles, désormais disponibles dans toutes les langues officielles, sont également diffusés chaque jour en anglais et en français à plus de 23 000 abonnés à son service de courrier électronique, dont les grands organes de presse, des services publics, des organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement. Les abonnés peuvent soit recevoir les informations en permanence dès qu'elles sont affichées sur le site du Centre de nouvelles ONU, soit recevoir un récapitulatif à la fin de la journée. En outre, de plus en plus de sites Web extérieurs ont créé des liens directs avec le Centre de nouvelles ONU, ce qui augmente considérablement les possibilités de diffusion des informations relatives aux travaux de l'Assemblée générale. Les articles du Centre de nouvelles sont en permanence envoyés ou reliés à de nombreux sites Web et supports, dont les agences du Réseau régional intégré d'information et Xinhua, <ArabicNews.com>, UN Wire, les sites Web liés à la

United Nations Association of the United States of America, <WorldNews.com>, <AllAfrica.com>, <PalestineChronicle.com> et <GlobalSecurity.org>.

15. Les activités de sensibilisation visant la société civile, dont les campagnes éducatives (qui font désormais partie intégrante du rôle du Département de l'information), se sont révélées des outils précieux pour faire connaître les travaux de l'Assemblée générale. En 2003, les Centres d'information des Nations Unies du Département ont prêté leur concours à l'organisation de 87 simulations des Nations Unies – mise en scène de sessions d'organes législatifs de l'ONU – auxquelles ont participé des élèves et étudiants du monde entier. En 2002, les Centres d'information ont fourni une assistance à 51 simulations. En outre, le Département accueille au Siège des conférences nationales de simulation des Nations Unies réunissant des élèves et étudiants et son personnel prête son concours à de nombreuses simulations des Nations Unies en Amérique du Nord. Par ailleurs, il organise des visites guidées, séances d'information et interventions d'orateurs à l'intention de nombreuses autres délégations de jeunes et pour des simulations des Nations Unies régionales ayant lieu dans diverses écoles et universités d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes. Étant donné que les sessions de simulation des Nations Unies prennent bien souvent la forme d'un débat de l'Assemblée générale, ces activités sont un excellent moyen d'apprendre aux jeunes l'importance de l'Assemblée et de leur montrer qu'elle les concerne directement.

16. Le Département a créé un site Web détaillé sur « L'ONU mise en scène » sur le site de CyberSchoolBus à l'adresse <http://www.un.org/ cyberschoolbus/modelun/ index.asp>. La section intitulée « Modèle ONU », que l'on trouve sur la page d'accueil de CyberSchoolBus, est un exemple de ce que fait le Département pour promouvoir cette importante activité destinée aux élèves et étudiants. Par ailleurs, la nouvelle rubrique « Questions à l'Ambassadeur » a de plus en plus de succès. Elle donne aux jeunes du monde entier la possibilité d'interroger chaque mois un ambassadeur auprès de l'ONU sur les problèmes de politique étrangère et sur les questions mondiales qu'examine l'Assemblée générale. Cette rubrique peut actuellement être consultée en anglais, en espagnol et en français. Les Ambassadeurs de l'Afrique du Sud, de la Chine, de l'Égypte, de l'Espagne, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la République de Corée et de la Suisse se sont déjà prêtés au jeu.

17. La campagne « Les Nations Unies travaillent pour tous » et le Projet global d'enseignement et d'apprentissage visent tous deux à faire connaître les priorités définies par l'Assemblée générale. La campagne est menée en coopération avec les médias et l'industrie du spectacle et par l'intermédiaire d'un site Web qui renseigne le public sur la façon dont l'ONU oeuvre à l'amélioration des conditions des populations et sur la contribution que les particuliers peuvent apporter. Le Projet consiste quant à lui à susciter une coopération entre internautes sur des projets, à informer le public et à diffuser des plans de cours en ligne et sur papier.

18. On peut lire tous les ans dans le troisième numéro du magazine *Chronique de l'ONU*, qui est publié dans les six langues officielles de l'ONU, une interview détaillée du nouveau Président de l'Assemblée générale qui donne un aperçu des principaux points de l'ordre du jour et parle de la façon dont il entend remplir son mandat. Le quatrième numéro comprend toujours un résumé du débat général et le premier numéro de l'année suivante un compte rendu complet de la session de l'Assemblée générale et des travaux des grandes commissions. Ces articles sont

également diffusés par le Groupe de la Chronique ONU sur les sites *UN Chronicle Online Edition* et *UN Chronicle E-Alert* et par le Service des articles de fond de la Chronique ONU. Pour aider à la tâche, une personne recrutée à titre temporaire est chargée de rassembler des informations sur les travaux de l'Assemblée.

19. Quand elle est en session, l'Assemblée générale constitue un autre temps fort des visites guidées organisées par le Département. Les jours de très grande affluence, les visites sont écourtées et se limitent à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Ces visites rencontrent un vif succès. En 2003, on a enregistré plus de 350 000 visiteurs venus de plus de 130 pays.

III. Élaboration d'une stratégie d'information sur les travaux et les décisions de l'Assemblée générale : recommandations

20. Par ses nombreuses activités, le Département de l'information appelle l'attention des médias sur les travaux de l'Assemblée générale. Ces activités sont renforcées par l'action du porte-parole du Président de l'Assemblée générale. Si l'on entend définir une réelle stratégie d'information pour faire mieux connaître les travaux et les décisions de l'Assemblée, il convient de traiter les questions énoncées ci-après.

A. Personnel

Porte-parole du Président de l'Assemblée générale

21. Depuis des dizaines d'années, c'est toujours un fonctionnaire de rang supérieur du Département de l'information qui est nommé au poste de porte-parole du Président de l'Assemblée générale. La personne est choisie par le Président parmi un petit nombre de candidats venus de la même région que lui ou qui parlent couramment sa langue, s'il s'agit d'une autre langue officielle que l'anglais. Bien que le porte-parole soit à la disposition du Président pour toute la durée de son mandat d'un an, il ne remplit en principe son office à temps plein que pendant les quatre mois (de septembre à décembre) que dure la première partie de la session de l'Assemblée générale. Le reste de l'année, il s'acquitte de ses tâches normales au Département de l'information outre celles attachées à la fonction de porte-parole du Président de l'Assemblée générale. Si l'Assemblée décide de siéger toute l'année, le Département veille à ce que le porte-parole remplisse cet office toute l'année, à temps plein durant les quatre premiers mois (de septembre à décembre) et ensuite à temps partiel.

Assistant du porte-parole

22. De même que le Président de l'Assemblée générale, le porte-parole change tous les ans. Actuellement, il n'y a ni assistant ni fonctionnaire chargé à titre permanent d'assurer le secrétariat de son bureau toute l'année. De ce fait, aucun dossier ou fichier n'est transmis par un porte-parole à son successeur et il n'existe aucune autre disposition d'ordre institutionnel permettant à un nouveau porte-parole de tirer parti de l'expérience de ses prédécesseurs. Aussi les porte-parole ont-ils très peu accès à la mémoire institutionnelle, à supposer qu'ils en aient la possibilité. Ils peuvent rarement être opérationnels dès leur prise de fonctions car il leur faut

parfois plusieurs semaines pour bien s'informer des questions dont l'Assemblée générale est saisie. Il serait bon que le nouveau président choisisse son porte-parole rapidement après avoir été élu, c'est-à-dire environ trois mois avant l'ouverture de la session de l'Assemblée générale. Le Département de l'information libérerait dans ce cas le fonctionnaire choisi au début du mois d'août pour qu'il suive et observe le porte-parole en poste de façon à acquérir une expérience précieuse et à être au niveau à l'ouverture de la session.

23. Pour éviter que chaque nouveau porte-parole doive « réinventer la roue », on pourrait entre autres attacher à cette fonction un assistant à titre permanent. Ce dernier serait chargé de tenir à jour des dossiers et des fichiers permanents de façon à faire circuler l'information d'une année à l'autre, à constituer et entretenir une mémoire institutionnelle et être ainsi d'une aide précieuse pour le porte-parole. Il serait souhaitable de créer au bureau du Président de l'Assemblée générale un poste d'assistant d'information du porte-parole du Président, qui serait occupé par un agent de 1re classe des services généraux. Le titulaire de ce poste pourrait également être chargé de tenir à jour le site Web du Président de l'Assemblée générale, sous la direction du porte-parole. Le Département de l'information, qui a peu de postes vacants de la catégorie des services généraux, n'a actuellement aucun poste correspondant à la fonction en question. Toutefois, dans le cas où le présent rapport serait approuvé par l'Assemblée, le Département ferait tout son possible pour définir un profil de poste qui conviendrait à cette fonction. Les dépenses correspondantes effectives et prévues seraient signalées à l'Assemblée dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal.

B. Site Web

24. Ces dernières années, le site Web du Président de l'Assemblée générale a pris de l'importance en tant que portail d'information sur l'Assemblée générale. Alors que le site de l'Assemblée est tenu à jour dans toutes les langues officielles par la Section du site Web de l'ONU, certains présidents de l'Assemblée ont par le passé confié cette responsabilité au porte-parole ou à un stagiaire placé sous les ordres du porte-parole. Chaque année, le bureau du nouveau président demande à la Section des sites Web de reconfigurer complètement le site, d'où le manque de cohérence et l'absence de données d'identification des usagers. La Section du site Web doit recommencer chaque année la formation du personnel attaché au nouveau président. Il faut parfois des semaines avant que le personnel du Président soit tout à fait prêt à tenir le site à jour. Si l'on veut assurer la continuité, la mise à jour quotidienne du site Web du Président doit être confiée au personnel permanent du bureau du Président, en étroite coopération avec la Section du site Web de l'ONU.

C. Relations avec les médias

25. Comme le veut la tradition, le Président de l'Assemblée générale fait une déclaration à la presse à l'occasion de journées internationales et d'autres événements. Ces déclarations sont rarement rapportées par les médias, en grande partie en raison de leur profusion et du manque de substance et d'orientation stratégique qui les caractérise. Ces messages produiraient peut-être plus d'effet si leur contenu et le moment de leur publication obéissaient à une stratégie de communication visant à expliquer l'importance du rôle de l'Assemblée, au lieu de

n'être déterminés que par l'événement ou la journée internationale. Pour intéresser les médias, ces messages doivent être délivrés au moment opportun, avoir de la substance, parler au public et être d'actualité, être traduits dans les langues officielles et plus largement diffusés.

26. Le Département de l'information publie tous les messages du Président de l'Assemblée générale sous forme de communiqués de presse en anglais et en français. Si le Président vient d'un pays où l'on parle l'une des autres langues officielles de l'ONU, rien n'est prévu pour ce qui est de la traduction de ses messages et déclarations. Le site Web du Centre de nouvelles ONU affiche les déclarations importantes du Président et la Radio des Nations Unies en diffuse des extraits et les cite dans le journal parlé quotidien. Le Département pourrait aussi diffuser les messages importants au niveau des pays par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies.

27. Le Président de l'Assemblée général pourrait souhaiter exprimer son point de vue sur une question importante dans un article d'opinion ou une tribune libre. Le Département de l'information pourrait faire en sorte que ces messages soient publiés par la presse internationale et diffusés dans le monde entier par les centres d'information de l'ONU, de façon à susciter chez les milieux influents une meilleure perception du rôle de l'Assemblée. On pourrait faire publier deux ou trois de ces textes par an.

28. Le Président de l'Assemblée générale devrait donner régulièrement (à des intervalles de quelques mois) des conférences de presse. Le porte-parole devrait également organiser plus souvent de petites réunions officieuses ou des face-à-face avec des journalistes, de façon que le Président puisse donner des informations générales et faire connaissance avec les membres de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU. Lorsque le Président voyage, le Département de l'information pourrait lui organiser des rencontres avec les médias dans les différents pays où sont établis des centres d'information de l'ONU. Au début de chaque session de l'Assemblée générale, et régulièrement tout au long de l'année si besoin est, le personnel attaché au service du Président devrait faire part au Département de l'information des questions importantes qu'il voit se profiler et des principales activités du Président. Les fonctionnaires du Département pourraient ainsi veiller à ce que les médias couvrent comme il convient ces questions et activités.

IV. Conclusions

29. Dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), le Secrétaire général a exposé un projet de revitalisation de l'Assemblée générale, en préconisant notamment la rationalisation de son ordre du jour et une meilleure définition de ses responsabilités. Le Président de l'Assemblée générale a lui aussi commencé à consulter les États Membres sur la façon de rendre l'Assemblée générale plus efficace et d'en améliorer les méthodes de travail. Pour appuyer cette action, il conviendrait d'élaborer une stratégie de communication visant à mieux présenter l'Assemblée et expliquer son importance. À ce titre, on pourrait prévoir le lancement d'une campagne médiatique bien ciblée sur les travaux et les décisions de l'Assemblée.

30. Comme on peut le constater dans le présent rapport, le Département de l'information oeuvre déjà en ce sens, en menant un grand nombre d'activités d'information sur les travaux de l'Assemblée et sur les problèmes qu'elle examine. Une collaboration plus étroite entre le bureau du Président de l'Assemblée et le Département ainsi qu'entre le porte-parole du Président et celui du Secrétaire général permettrait de mieux situer stratégiquement ces activités.